

Règlement de la BCD

Quels sont nos droits et devoirs dans l'utilisation de la BCD ?

Article 1

Nous avons le *droit* de lire, de travailler dans le calme.

Nous avons le *devoir* de ne pas faire de bruit.

(se déplacer calmement, parler à voix basse, ...)

Article 2

Nous avons le *droit* de rechercher et consulter des livres à l'aide du logiciel LaBCD.

Nous avons le *devoir* de prendre soin des livres et de les ranger à leur place.

(demander de l'aide si l'on ne parvient pas à ranger un livre, signaler un livre abîmé ou mal rangé...)

Article 3

Nous avons le *droit* d'emprunter des livres.

Nous avons le *devoir* de les enregistrer sur le logiciel LaBCD et de les rendre dans les délais.
(3 livres pour 15 jours)

Article 4

Nous avons le *droit* de travailler sur les ordinateurs, de préparer un exposé ou une pièce de théâtre ou encore de bricoler.

Nous avons le *devoir* de laisser la BCD propre et rangée.
(fermer le logiciel utilisé, ranger ses documents...)

Article 5

Nous avons le *droit* de faire des photocopies.

Nous avons le *devoir* d'en informer les maîtres qui pourront apporter leur aide ou conseils.
(demander l'aide des experts...)

En cas de non respect de l'un de ces articles,
l'accès à la BCD et le prêt de livre pourra être suspendu.

Les responsables de la BCD veillent au respect du règlement
et aident les utilisateurs.

Penser à :

- prévoir un responsable de la BCD par classe (aide à l'emprunt des livres, au rangement, s'assure du respect du règlement...)
- affichage et illustration des articles dans la BCD
- revoir le signalement des rubriques de la BCD (Romans, documentaires histoire...)